## AR Prefecture

Reçu le 21/07/2021

Publicyle 21/07/2021

## **EXTRAIT DU REGISTRE** 006-240600593-20210715-210701-DE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET:

Signature du Contrat de Relance et de Transition **Ecologique** 

Décision nº 21 07 01

L'an deux mille vingt et un, le jeudi quinze juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés: Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Noël Albin, Monsieur Gérard Saramito par Monique Giraud-Lazzari.

Absents: Messieurs Robert Nardelli, , Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Germaine Millo.

Monsieur Serge Castan a été nommé secrétaire de séance.

Le Président, Monsieur Maurice Lavagna, présente le Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour la période 2021-2026 qui a vocation à être signé entre la CCPP et l'Etat.

Dans la logique du Plan de Relance issu des négociations entre L'Union Européenne et les différents Etats membres pour faire face à la crise sanitaire et économique de 2019 et 2020, les CRTE s'inscrivent dans une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Le CRTE du Pays des Paillons a trois objectifs principaux :

- Contribuer à la réussite du Plan de Relance en s'appuyant sur des axes stratégiques issus des politiques menées au niveau territorial,
- Accompagner, sur la durée du mandat, la concrétisation des projets de territoire de la CCPP et de chaque commune en s'appuyant sur des thématiques clés et qui ont un réel impact sur le territoire,
- Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les différents dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux du territoire.

Nombre de conseillers en exercice: 38

Nombre de présents : 24 Nombre de votants : 27

Pour: 27 Contre: 0 Abstentions: 0

## AR Prefecture

006-240600593-20210715-210701-DE

Reçu le 21/07/2021 Publié le 21/07/2021

Le CRTE est conçu en deux temps :

Le court terme, 2021-2022 en lien avec le plan de relance

- Le moyen terme, 2023-2026

Il permet ainsi de couvrir, sur la durée du mandat, l'ensemble des projets des collectivités des paillons, que ce soient les communes ou la CCPP.

La CCPP a articulé son CRTE autour de la stratégie territoriale définie dans le PADD du SCoT débattu en conseil communautaire en juillet 2016.

Le PADD a placé le territoire du pays des Paillons face à quatre enjeux :

- Son positionnement en tant que trait d'union entre mer et montagne,
- Son environnement remarquable et sous pression,
- Les défis du changement climatique et des risques,
- La maîtrise du développement urbain.

L'ensemble des projets inventoriés dans ce CRTE s'inscrivent tous en cohérence avec cette stratégie territoriale choisie.

## Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

-Valide la stratégie du territoire établie, en lien avec le Plan de Relance.

-Adopte le CRTE, tel qu'annexé à la présente délibération et autorise le Président à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT M. LAVAGNA